ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Industrie et P et T : personnel

Question écrite n° 10259

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les conditions de reunions des commissions administratives paritaires au sein de La Poste et de France Telecom. Les dernieres elections professionnelles visant a elire les representants des agents au sein des CAP ont eu lieu en mars 1989. En effet, le mandat des representants du personnel, dont le renouvellement devait etre effectue avant le 1er mai 1992, a ete prolonge d'un an. Il semblerait qu'un nouveau report de ces elections soit envisage. Depuis 1989, de nombreux representants du personnel ont beneficie de mutations ou de promotions. Aussi, certains CAP ne peuvent plus se tenir avec une totale parite. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin que ces elections professionnelles puissent etre organisees au plus vite.

Texte de la réponse

En raison des mesures de reclassement et de reclassification des personnels de La Poste et de France Telecom prevues par l'accord salarial signe le 9 juillet 1990 avec les organisations syndicales dans le cadre de la reforme des PTT, les exploitants publics n'ont pas pu organiser a l'echeance normale les elections pour le renouvellement des membres des commissions administratives paritaires. Le mandat des membres elus en 1989, qui arrivait a expiration le 30 avril 1992, a donc ete proroge d'un an en application du decret no 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires. Les operations de reclassification entrainant des changements importants dans la structure des differents corps, il n'a pas ete juge opportun d'organiser des elections au premier trimestre 1993 et le mandat des membres des commissions administratives paritaires a, en consequence, ete proroge par les decrets no 93-811 et no 93-812 du 30 avril 1993. De plus, il a ete decide d'organiser les elections au fur et a mesure de la mise en place des nouveaux corps de classification. La date des elections a donc ete fixee au 15 mars 1994 pour les cadres et avant la fin de l'annee 1994 pour les autres categories de personnel.

Données clés

Auteur : M. Balligand Jean-Pierre
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10259
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur
Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 327
Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1160